

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais



André Turmel
Direct 514 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 15 novembre 2013
N° de dossier : 10887/ 115805.00141

PAR SDÉ/PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Budget de participation - FCEI

Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des conditions de service et tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2013

R-3837-2013 - Phase 3

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint le Budget de participation de la FCEI dans le dossier mentionné en rubrique.

La FCEI entend traiter des enjeux suivants :

La FCEI juge fort élevée la hausse des dépenses d'exploitation demandée par Gaz Métro et souhaite questionner Gaz Métro à cet égard. Elle souhaite, entres autres, obtenir des éclaircissements quant aux budgets de main-d'œuvre, de dépenses, de capitalisation et de refacturation aux ANR entourant le tarif de réception, le positionnement stratégique du gaz naturel, la détection des fuites, le taux de rendement, TCPL et les normes de signalisation. Elle estime, par ailleurs, que la formule proposée pour l'exercice de validation des charges d'exploitation est inadéquate et proposera certains ajustements.

Elle souhaite, de plus, obtenir des précisions sur les démarches de Gaz Métro relativement au contrôle du coût de retraite ainsi que sur divers balisages et projets d'amélioration ou de conformité.

La FCEI est préoccupée par la très faible rentabilité du développement unifamilial. D'autant plus que ces rentabilités sont calculées sans prendre en compte les pertes de clients. Elle souhaite donc obtenir des éclaircissements sur le plan de développement et les suivis portant sur la rentabilité du marché unifamilial et l'analyse des pertes de clients. Quant à l'impact marginal de l'ajout de client sur les coûts d'opération, la FCEI estime que la révision du coût marginal ne

doit pas être qu'un ajustement cosmétique au dossier tarifaire, le coût marginal ajusté doit surtout être utilisé pour la détermination de la rentabilité des projets dans les opérations réelles. La FCEI souhaite également obtenir des précisions sur les sujets suivants :

- La gestion de l'entreposage à Dawn;
- Les modalités d'entrée et de sortie du service de fourniture;
- Les programmes commerciaux et en particulier l'aide financière en lien avec les critères « perceptuels »;
- Les investissements, notamment ceux liés aux projets du MTQ, aux installations générales et au développement du réseau;
- La fonctionnalisation du transport SH entre le transport et l'équilibrage;
- Le traitement du CFR Fonds vert;
- Le maintien du CFR pour les indemnités de départ;
- L'impact du RSPEDE sur le TCTR des programmes du PGEEÉ; et
- L'incitatif à la performance sur les transactions spéciales.

Sur le plan tarifaire, dans un contexte de capacité d'entreposage excédentaire à l'usine LSR, la FCEI souhaite que Gaz Métro évalue l'impact sur les tarifs de distribution et d'équilibrage de différents scénarios de vaporisation de quantités de GNL en excédant du besoin requis pour l'hiver extrême ou lorsque le risque d'un hiver extrême est écarté pour desservir la clientèle interruptible.

Selon les réponses obtenues relativement aux différents enjeux du dossier, la FCEI pourrait formuler des recommandations tarifaire.

Le budget prévu pour questionner le distributeur, préparer une preuve et participer à l'audience en lien avec ces enjeux est présenté dans le chiffrer ci-joint.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

(s) André Turmel

André Turmel

AT/mb

p.j.

c.c. : Procureurs de Gaz Métro

Les Intervenants